

N° 2024-29- Décision du Président**Convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention, annexée à la présente décision, relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir.

ARTICLE 2 – La communauté de communes de Haute-Tarentaise, en tant que délégataire verse une aide compensatrice annuelle de 10 000 € à l'exploitant et refacture ensuite à l'ensemble des communautés de communes dont le territoire comporte des éleveurs bénéficiant des équipements de l'abattoir.

ARTICLE 3 – Les participations de chaque collectivité ont été réparties comme suit :

	Part	Montant
CCHT	37,58%	3 758 €
COVA	31,21%	3 121 €
VAL VANOISE	9,93%	993 €
COEUR DE TARENTEISE	10,64%	1 064 €
VALLES D'AIGUEBLANCHE	10,64%	1 064 €

ARTICLE 4 – D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'opération.

Fait à Séez, le 6 décembre 2024

Yannick AMET

Président



CONVENTION

CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DE L'AIDE COMPENSATRICE VERSEE AU DELEGATAIRE DE L'ABATTOIR

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité,

D'une part

ET

La Communauté de Communes des Versants d'Aime, représentée par son Président, Monsieur Lucien SPIGARELLI, dûment habilité,

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Val Vanoise, représentée par son Président, Monsieur Thierry MONIN, dûment habilité

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, dûment habilité

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Vallées d'Aigueblanche, représentée par son Président, Monsieur André POINTET, dûment habilité

D'autre part

► PRÉAMBULE

Conformément à ses statuts, la communauté de communes de Haute Tarentaise est compétente pour « la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg Saint Maurice ». Toutefois, la gestion est confiée par DSP (délégation de service public) à la coopérative agricole « Abattoir et Viandes de Tarentaise ».

Les éleveurs de l'ensemble de différents territoires bénéficient de cet

► ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les participations de chaque communauté de communes au versement de l'aide compensatrice versée au délégataire.

► ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AIDE COMPENSATRICE

L'exploitant est tenu de supporter les contraintes spécifiques d'exploitation.

En conséquence, selon l'article 26 du contrat de DSP, la communauté de communes de Haute Tarentaise verse une aide compensatrice annuelle de 10 000 € à l'exploitant.

► ARTICLE 3 - REPARTITION DE L'AIDE COMPENSATRICE

Cette aide est ensuite refacturée à l'ensemble des communautés de communes dont le territoire comporte des éleveurs bénéficiant des équipements de l'abattoir.

La répartition tient compte du nombre d'éleveurs inscrits sur la liste de l'exploitant comme étant utilisateurs de l'abattoir.

La liste des éleveurs a été actualisé en 2024 par l'exploitant et les participations de chaque collectivité actualisées en conséquence.

	Part	Montant
CCHT	37,58%	3 758 €
COVA	31,21%	3 121 €
VAL VANOISE	9,93%	993 €
COEUR DE TARENTOISE	10,64%	1 064 €
VALLES D'AIGUEBLANCHE	10,64%	1 064 €

► ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour l'exercice 2024.

Elle pourra être actualisée en 2025 en fonction de la mise à jour de la liste des éleveurs.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

La Communauté de Communes des Versants d'Aime

Monsieur Lucien SPIGARELLI

Président

A _____, le

La Communauté de Communes de Val Vanoise

Monsieur Thierry MONIN,

Président

A _____, le

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE

Président

A _____, le

La Communauté de Communes Vallées d'Aigueblanche

Monsieur André POINTET,

Président

A _____, le